

LES AUVERGNATES ET LEUR COFFRE DE MARIAGE

par Alain ROSSI (CGHAV – 2140)

Depuis 20 ans, mon intérêt généalogique était axé sur la Provence et, durant toute cette période, je me suis beaucoup intéressé aux contrats de mariages et aux testaments qui, outre leur possibilité de remplacer les actes, apportent toujours des renseignements importants.

En dehors de l'ascendance proprement dite, on trouve souvent les cadeaux faits à la mariée et les relations familiales des donateurs : la raison d'être en est le remboursement en cas de « *restitution de dot* », c'est à dire en cas de décès de l'épouse, sans enfant vivant.

En ce qui concerne les accessoires de la dot (lit garni, brebis ou chèvre pour le lait, robes et bijoux nuptiaux), on trouve parfois en Provence mention d'un coffre : « *coffre caisse caissière bois noyer (ou faou) serrant avec sa clef contenant ses linge hardes et agobilles* » ⁽¹⁾. Il s'agit donc d'un coffre de bonne taille, sur lequel on doit pouvoir s'asseoir.

En Auvergne, dans les contrats que j'ai pu voir, le coffre est systématiquement mentionné avec le lit garni et la robe nuptiale. Cependant, tous les actes font état d'un coffre, stipulant « *contenant son menu linge* ».

Mon attention ne fut pas spécialement attirée initialement jusqu'à ces derniers jours où, brutalement, « *Eureka !* », mon esprit percuta sur un petit coffre, qui entra chez moi avec ma femme, pure auvergnate (Brioude, Vieille Brioude, St Didier sur Doulon, Roffiac, Saugues, etc.).

Ce coffre, que j'avais sous les yeux depuis 30 ans et que je considérais, avec quelque commisération, comme un jouet de petite fille, je ne l'avais pas vraiment regardé.

Il aurait dû attirer mon attention avec ses serrures et ses ferrures fixées par des clous forgés (voir les deux photos, du coffre lui-même et de la serrure de l'abattant).

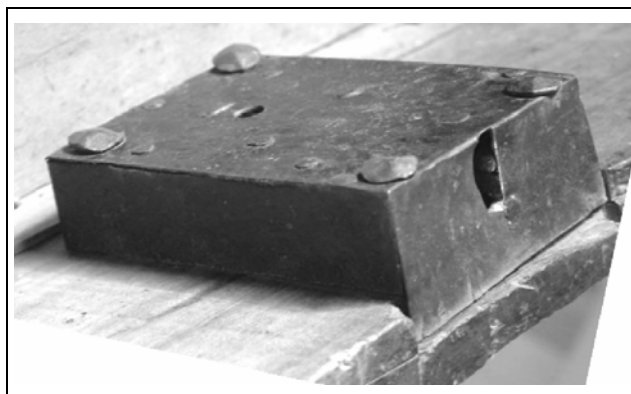
Coffre de mariage

Avec un abattant et deux tiroirs, chacun muni d'une serrure (44 x 21 x 32 cm) (coll. personnelle)



« *Mais c'est bien sûr !* » : un coffre de mariage auvergnat, datant sans doute de la fin du XVIII^e ou début du XIX^e siècle (au temps des clous forgés). Le bois est de noyer sauf les tiroirs dont l'intérieur est de bois blanc et les clous modernes. Il me semble d'ailleurs que les emplacements des tiroirs ont été découpés postérieurement. La serrure de l'abattant, comme ses ferrures, sont de bon vieux fer, fixés par des clous forgés. Sa taille ne permet effectivement de n'y placer que son « *menu linge* » (coiffe, dentelles) et, sans doute, quelques petits bijoux dans les tiroirs.

Serrure de l'abattant du coffre, fixée par 4 clous forgés



Et, comme je suis curieux, je me suis demandé pourquoi tous les contrats mentionnaient un coffre et pourquoi ce coffre avait pris cette petite dimension. La réponse m'est venue tout simplement de la Coutume d'Auvergne.

La réponse est dans les articles 44 et 45 du titre XIV « *des donations, dots & mariages* » (texte de CONSUL, 1667) :

Article 44 : « *Le mary survivant sa femme, y ayt enfans ou non descendans dudit mariage, gaigne à luy & ez siens pour en disposer à son plaisir & volonté les licit, robes, coffres & joyaux de sa dite femme, à la charge de la faire ensevelir & et payer les funérailles selon leur estat et condition* ».

Article 45 : « *Et au contraire la femme qui survit, recouvre & gaigne sesdicts licit, linge, robes & joyaux, en l'estat qu'ils sont lors* » (les commentateurs ont ajouté que le coffre devait en faire partie, par symétrie).

Au total, le coffre se trouve donc mentionné dans la Coutume et, de ce fait, est pratiquement obligatoire. Ce qui explique sans doute la réduction progressive de ses dimensions pour aller de pair avec les disponibilités limitées de nos ancêtres.

Le point important, est que le coffre sort de la restitution de dot (pour l'époux) et de l'héritage obligatoire des enfants (la « *légitime* » que nous appelons aujourd'hui réserve héréditaire), et l'époux survivant pouvait le conserver au même titre que le douaire.

Il est évident que cette conservation avait son importance au plan financier.

⁽¹⁾ du provençal « *agoubiho* » petites ferrailles et objets de colportage. Ici, sans doute, les petits bijoux de fantaisie.